

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DPVI 104 Subvention avec convention biennale à la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (12e).

Mme Claudine BOUYGUES, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel le Maire de Paris lui demande l'autorisation d'attribuer à la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration une subvention et lui propose le versement de la subvention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine BOUYGUES, au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer un avenant à la convention biennale, dont le texte est joint à la présente délibération avec la Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration (12e).

Article 2 : Une subvention de 5.000 € est attribuée à la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration pour la mise en place d'un partenariat entre la Ville de Paris et la Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration (CNHI) au bénéfice des publics des associations et d'autres structures parisiennes.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, ligne 15003 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2013.